 

**ANNEXE 03 : INFORMATION RELATIVE AU CODE OID**

**« BTP Mobilité+ 2020 »**

Dans le cadre de la préparation au programme Erasmus 2021-2027, la Commission européenne adapte les outils proposés aux candidats et bénéficiaires afin de simplifier les étapes administratives nécessaires au bon déroulement des projets européens.

L'étape d'enregistrement et validation des organismes est mise à jour dans le cadre de l'appel à propositions 2020 avec l'introduction d'une nouvelle plateforme : ORS ([organisation registration system](https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/organisation-registration/)). Cette nouvelle plateforme remplace le portail des participants URF-PDM (la plateforme de gestion des codes PIC).

Cette nouvelle plateforme s'adresse uniquement aux organismes candidats et partenaires des actions décentralisées (gérées par les agences nationales, comme la mobilité européenne). Les actions centralisées gérées par l'agence exécutive (EACEA) continuent d'utiliser les codes PIC.

**Mon organisme est un nouveau candidat**

Si votre organisme n'a jamais participé au programme Erasmus+ et souhaite candidater pour la première fois en 2020, vous devez préalablement obtenir un code OID. Pour cela vous devez vous connecter à la plateforme ORS. Attention, avant l'enregistrement, merci de vérifier que votre organisme ne dispose pas déjà d'un code OID. La fonction de recherche, disponible sur la plateforme ORS, en page d'accueil vous permet de faire cette vérification.

Pour créer votre organisme, vous pouvez consulter le [guide d'enregistrement](https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/wikis/pages/viewpage.action?spaceKey=NAITDOC&title=Organisation+Registration+Guide).

Pour accéder à la plateforme ORS, vous devrez vous identifier avec une adresse mail sur EU Login. Nous vous conseillons d'utiliser une adresse mail générique et non personnelle.

**Mon organisme a déjà été candidat ou bénéficiaire lors des appels précédents**

Si votre organisme a été candidat ou partenaire d'un des appels à propositions du programme Erasmus+ (2014-2020), il possède déjà un code PIC. Dans ce cas, le nouveau code OID a été automatiquement généré pour votre organisme. Vous ne devez pas procéder à un nouvel enregistrement.

Pour obtenir votre code OID, connectez-vous à la plateforme ORS (<https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/organisation-registration/screen/home>) et saisissez dans le moteur de recherche la dénomination légale de votre organisme.

Toutes les données de votre code PIC ont été copiées vers l'OID. Vous devez vérifier l'exactitude des informations qui ont migrées vers la nouvelle plateforme, y compris les annexes. Pour toutes difficultés rencontrées, veuillez contacter l'adresse courriel ci-après : questionOID@agence-erasmus.fr